



GARANTIE - EUROPE

Les onduleurs Solis et leurs accessoires sont fabriqués par Ginlong Technologies Co. (ci-après « Ginlong ») qui fournit la garantie suivante à l'acheteur (ci-après « Client ») des onduleurs et des accessoires (ci-après « Produits »). Le Client est réputé être le propriétaire des Produits installés lors de la première vente.

1. Conditions de garantie

Ginlong garantit que tous les Produits sont exempts de défauts matériels dans le cadre d'une utilisation et d'un service normaux à partir de la date de vente au Client. Cette garantie étend les droits statutaires du Client et ne peut être interprétée de manière à diminuer ces droits statutaires.

Tous les onduleurs connectés réseau et les onduleurs hybrides RHI/RAI bénéficient de cette garantie de 5 ans. (Tous les modèles 4G, 5G/S5 et S6)

Tous les accessoires reçoivent une garantie de 2 ans – (3 ans pour l'Espagne).

(DLS-W, DLS-LAN, DLS-G, DLB-W, DLB-G, RF-Link, S3-WIFI-ST, S2-WL-ST, S2-W4G-ST, PLC-CCO, EPM1-5G, EPM3-5G, EMP3-5G-PLUS, 4G-CT, compteurs externes).

Pendant toute la durée de cette période, Ginlong garantit le bon fonctionnement des Produits. La garantie sera exécutée selon les termes incluant, mais sans s'y limiter, le PO/PI/CI des Produits. La période de garantie commence lorsque le Produit est :

- (1) Installé par Ginlong ou par un installateur qualifié ou
- (2) Et au plus tard, 6 mois après l'expédition du Produit de l'usine.

2. Extension de garantie

Le Client peut demander une extension de garantie dans les 12 mois suivant l'installation en fournissant le numéro de série de l'onduleur concerné avec la preuve d'achat. Une extension de garantie peut être achetée pour fournir les garanties suivantes :

10 ans au total / 15 ans au total / 20 ans au total.

Un certificat d'extension de garantie sera fourni pour confirmer l'extension lors de l'achat.

3. Limites de garantie

La garantie n'est valable que pour les Produits achetés soit directement auprès de Ginlong, soit auprès d'un revendeur agréé de Ginlong. La garantie n'est pas transférable et s'applique uniquement aux Produits neufs.

La garantie ne couvre pas ou ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Les frais d'accès, de travail ou de transport ;
- Dommages indirects, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de revenus ;
- Les réclamations de tiers autres que le Client ;
- Si les Produits sont endommagés à la suite d'une mauvaise installation (sauf si l'installation est réalisée par Ginlong) ;
- Les éléments accessoires à l'installation qui ne sont pas fournis par Ginlong ;
- Les taxes, frais ou coûts d'importation/exportation et autres frais administratifs généraux ;
- Les dommages causés aux Produits par une mauvaise utilisation, une mauvaise manipulation ou une modification non autorisée ;
- Les pertes ou dommages survenant pendant le transport ;
- Les accidents (pour tout dommage ou défaut causé par la foudre, une inondation, une surtension, un incendie, les dommages créés par des nuisibles, la corrosion, les actions de tiers ou tout autre cas de force majeure, événement ou accident extérieur au contrôle raisonnable de Ginlong et ne découlant pas de conditions de fonctionnement normales et standard) ou les dommages intentionnels ;
- Tous les Produits décrits dans un devis ou un bon de livraison comme étant « d'exposition » ou « reconditionnés » (une extension de garantie distincte peut avoir été émise pour couvrir ces Produits) ;
- Si les Produits ne sont pas initialement achetés auprès de Ginlong ou du revendeur agréé de Ginlong ;
- Si les Produits sont hors de la période de garantie ;
- Si le défaut a été causé par un autre composant du système photovoltaïque du titulaire de la garantie ; ou n'a pas pu être identifié lors de l'examen des Produits ;
- Si les Produits remplacés n'ont pas été retournés à temps à Ginlong ou au revendeur agréé ; si les Produits n'ont pas été installés correctement par un installateur qualifié et conformément aux instructions d'installation fournies avec les Produits ou installés par Ginlong ou le revendeur agréé ;
- Si le détenteur de la garantie n'a pas payé intégralement tous les montants dus à Ginlong par le détenteur de la garantie ;
- Si le défaut résulte en tout ou partie d'un acte ou d'une omission du détenteur de la garantie ou toute personne autre qu'une personne employée ou en sous-traitance par Ginlong ;
- Si les Produits ne sont pas entretenus de manière satisfaisante, font l'objet d'une mauvaise utilisation, d'une négligence, d'un accident ou le titulaire de la garantie continue à utiliser les Produits après que le défaut est devenu apparent ;
- Si les Produits sont réparés ou s'il a été tenté de les réparer par une personne non autorisée par Ginlong ;
- Si les Produits sont déplacés pour quelque raison que ce soit après leur installation (même si les Produits sont réinstallés au même endroit par la suite), sauf si les Produits sont réinstallés au même endroit par un installateur qualifié désigné par Ginlong et qu'ils soient stockés pendant toute la période intermédiaire conformément au manuel du Produit ;
- Si les Produits sont altérés ou modifiés de quelque manière que ce soit (y compris si le numéro de série ou d'identification des Produits est altéré, effacé ou retiré), sauf si cette modification a été approuvée par écrit par Ginlong ;

- S'il a été utilisé des batteries non certifiées ou ne faisant pas partie de la liste des batteries compatibles approuvées par Ginlong pouvant fonctionner avec les onduleurs de stockage d'énergie Solis ;
- Pour tout autre défaut qui n'affecte pas les performances de base des Produits, nonobstant toute rayure ou tache extérieure, ou l'usure mécanique naturelle qui ne représente pas un défaut ou l'usure normale ;

4. Protection des données

Si les Clients acceptent le service de garantie fourni par Ginlong, les Clients autorisent Ginlong à accéder, collecter et traiter les informations relatives aux défaillances, à la détection, à l'identification et au débogage lors de la fourniture des services. Ces informations ne seront utilisées que pour fournir des services de garantie. Étant donné que les clients sont responsables de ces informations, Ginlong ne peut pas confirmer si ces informations contiennent des informations confidentielles ou des données personnelles des Clients.

Les Clients doivent s'assurer qu'ils obtiendront ou conserveront tous les consentements, autorisations et permissions nécessaires (« Consentement ») conformément aux exigences légales applicables pour que Ginlong puisse fournir ce service, afin que Ginlong ne viole pas les exigences légales applicables, les politiques de confidentialité des Clients ou les accords d'utilisation des Clients lors de la fourniture de ces services.

Ginlong prendra des mesures raisonnables pour assurer la sécurité des informations des Clients, mais Ginlong ne pourra pas être tenu responsable pour tout préjudice direct ou indirect causé par l'acquisition et le traitement de ces informations dans le cadre de la prestation de services.

Si le Client retourne les Produits à Ginlong, cela suppose que le Client a préalablement sauvegardé toutes les informations confidentielles, privées, personnelles ou autres stockées dans les Produits et qu'il a complètement supprimé ces informations des Produits et autorise Ginlong à transférer les Produits au centre de service de Ginlong dans d'autres pays pour la maintenance. Les Clients sont seuls responsables de la suppression des informations ci-dessus avant de livrer le matériel à Ginlong. Ils devront également indemniser, défendre et dégager Ginlong de toute responsabilité en cas de réclamations, préjudice, obligations, coûts, dépenses, pénalités, amendes, confiscations et décisions imposés par une agence gouvernementale ou une tierce partie suite au non-respect par Ginlong des lois et réglementations applicables au transfert et à la destruction des informations ci-dessus.

Ginlong ne garantit pas les données stockées dans les Produits ; les clients sont responsables de la sauvegarde des données pertinentes afin d'éviter la perte de ces dernières.

5. Procédure de demande de garantie

Pour faire une demande de garantie, les informations suivantes doivent être fournies :

- Formulaire de demande de garantie dûment rempli – fourni par le Service Solis
- Modèle de Produits (par exemple : S6-GR1P3.6K) et le numéro de série du Produit (par exemple :160D72198270017)
- Copie de la facture de l'onduleur
- Copie du rapport/certificat d'installation

Si Ginlong reçoit une réclamation écrite légitime, elle doit, à sa discrétion :

- 1) Fournir un Produit de remplacement ; qui sera fonctionnellement équivalent à l'appareil défectueux du client (en termes de fonctionnalités, de fonction, de compatibilité).
ou
- 2) Demander à un prestataire de services agréé de se rendre chez le Client et de réparer la défaillance ou de fournir un Produit de remplacement ;
ou
- 3) Demander au Client de retourner le Produit à Ginlong afin que Ginlong puisse le réparer ou fournir un Produit de remplacement.

Ginlong peut, à sa propre discrétion, utiliser un Produit neuf ou remis à neuf en usine pour le remplacement.

Ginlong peut, à sa discrétion, réparer ou remplacer les composants défectueux. Si les Produits ou une partie de ceux-ci sont remplacés par Ginlong dans le cadre de la présente garantie limitée, tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Produits ou à la partie remplacée seront conférés à Ginlong dès leur remplacement.

Tous les Produits remplacés ou réparés dans le cadre de la présente garantie limitée seront couverts par la période de garantie restante des Produits, ou trois mois, selon la période la plus longue.

Le titulaire de la garantie doit renvoyer les pièces ou dispositifs remplacés dans leur emballage d'origine ou équivalent. Si la pièce ou le dispositif défectueux n'est pas reçu par Ginlong dans les 30 jours, le titulaire de la garantie sera facturé pour la pièce ou le Produit au prix courant d'une nouvelle pièce ou d'un nouveau Produit.

La main d'œuvre, les frais de déplacement et de livraison (aller et retour) seront facturés si les Produits retournés ne sont pas défectueux suite à une demande de garantie.

Une demande d'indemnisation ne peut pas être faite pour une perte de production (incluant l'énergie qui n'a pas été injectée dans le réseau ou l'énergie qui n'a pas été utilisée pour l'autoconsommation, etc). Dans tous les cas, qu'ils soient contractuels, délictuels ou autres, l'indemnisation maximale pour les pertes du Client causées par sa faute sera limitée au montant payé par le Client pour l'achat du Produit.